

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



7 mars 2012

SESSION ORDINAIRE 2011-2012

RAPPORT SUR LES POLITIQUES DE GENRE

fait au nom du Comité d'avis pour l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes

par M. Ahmed MOUHSSIN

CHAPITRE I^{ER} – LA FORMATION

SOMMAIRE

1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et de la Formation professionnelle des classes moyennes.....	3
2. Discussion	6
3. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, du Sport, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales.....	7
4. Discussion	11
5. Avis.....	14
5.1. Recommandations relatives à la formation	14
5.2. Vote sur l'avis	15
6. Approbation du Chapitre I ^{er} – La Formation	15

Membres présents : Mmes Sfia Bouarfa, Dominique Braeckman, Danielle Caron, M. Mohammadi Chahid, Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Ahmed El Ktibi, Mmes Céline Fremault, Gisèle Mandaila, M. Ahmed Mouhssin, Mmes Catherine Moureaux, Fatoumata Sidibé, Viviane Teitelbaum (présidente).

Etaient également présents à la réunion : M. Emin Ozkara (député), MM. Christos Doukeridis (Ministre-Président), Benoît Cerexhe, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Emir Kir (ministres).

Mesdames,
Messieurs,

Le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes s'est réuni les 15 décembre 2010, 9 février, 30 mars, 15 juin, 6 juillet et 20 décembre 2011 et les 20 janvier et 7 mars 2012 pour entendre les exposés du Ministre-Président et des ministres Benoît Cerexhe, Evelyne Huytebroeck et Emir Kir sur les politiques de genre relatives aux matières dont ils ont la charge et examiner l'approche intégrée de la dimension de genre.

M. Ahmed Mouhssin a été désigné en qualité de rapporteur.

1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et de la Formation professionnelle des classes moyennes

Suite à la demande du Comité d'avis, le ministre présente des éléments d'appréciation de la politique d'égalité des genres dans les compétences qui lui sont dévolues. Certains éléments ont déjà été présentés par le Ministre-Président mais il pense utile de les rappeler ici. Il aborde tout d'abord la question de l'égalité hommes-femmes dans les politiques de santé.

Les « rapports de genre » peuvent être définis par la division historique des rôles entre hommes et femmes, basée sur des justifications philosophiques, politiques, biologiques ou sociales, qui ont varié au cours de l'histoire.

L'importance de procéder à une analyse différenciée selon les sexes a notamment été soulignée lors de la Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue à Beijing, en Chine, en 1995. Un des moyens préconisé pour atteindre cette égalité entre les sexes est de prendre en considération les spécificités des femmes et des hommes dans l'élaboration des analyses, des orientations, des politiques. L'analyse différenciée selon les sexes est un instrument qui apporterait un éclairage supplémentaire avant la prise de décision.

Certains professionnels de la santé estiment que les inégalités entre les sexes ont conduit à une négligence systématique de la santé des femmes, y compris en matière de recherche et d'essais cliniques. L'OMS dans un rapport publié en novembre 2009 intitulé « Les femmes et la santé – La réalité d'aujourd'hui – Le programme de demain » observe que « le sexe – le fait biologique d'être un homme ou

une femme – et le genre – ont un impact important sur la santé ».

Dès lors, l'importance de l'accès à des données ventilées selon les sexes apparaît comme préalable à la planification de projets menés en vue d'améliorer la santé et le bien-être des femmes. C'est la raison pour laquelle le Tableau de Bord de la santé publié par l'Observatoire de la santé décline toutes les données en fonction de cet important déterminant de la santé qu'est le genre.

Les compétences exercées par le Collège de la Commission communautaire française dans le domaine de la santé ont été transférées depuis le 1^{er} janvier 1994 de la Communauté française. Le Décret du Conseil de la Communauté française du 12 juin 1990 avait déjà délégué certaines compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française : les services de santé mentale, les centres de Télé-Accueil.

La politique de santé gérée par la Commission communautaire française regroupe des compétences de programmation, d'agrément et de subvention d'institutions de soins, ainsi que d'associations qui dispensent des soins de santé en milieu ambulatoire. Il s'agit principalement de services de santé mentale, de maisons médicales, de centres de coordination de soins et services à domicile, d'habitations protégées, des hôpitaux, des centres d'accueil téléphonique, de services actifs en toxicomanie ...

L'article 33 du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé stipule que pour être agréé, le service ambulatoire doit notamment « être accessible à tous et remplir ses missions sans aucune discrimination ». Cela ne signifie évidemment pas que le ministre balaie la question de l'égalité des chances entre les hommes-femmes, bien au contraire. L'ensemble des institutions agréées et/ou financées est tenu d'offrir un service adapté à la demande de la personne.

Pour rappel, la démarche d'évaluation qualitative, inscrite dans le décret « ambulatoire » a notamment pour objectif de rendre l'offre plus adéquate par rapport à la demande.

La Région de Bruxelles-Capitale connaît une progression accrue de sa population immigrante. Il est souhaitable de tenir compte de la diversité quant à la conception de la famille et des rapports sociaux entre les femmes et les hommes. Il importe de reconnaître les besoins propres aux femmes d'origine étrangères. Ainsi, les barrières linguistiques, les différences de valeurs et de conceptions de la santé peuvent limiter

l'efficacité et même l'utilisation des services par ces femmes.

La santé des femmes fait partie des préoccupations du Collège. Ainsi de très nombreux projets développés par les services ambulatoires à destination des femmes sont agréés et subventionnés. A titre indicatif, dans le secteur des maisons médicales, une attention particulière est apportée aux dépistages du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus. Les objectifs poursuivis sont :

- la diminution de la mortalité et de la morbidité due à ces cancers relativement facilement dépistables et curables;
- l'amélioration de la couverture de la population féminine en dépistage;
- la promotion de la notion de dépistage, de prévention, de façon générale dans la population féminine;
- l'accès à la contraception, au suivi de la grossesse, aux problèmes liés à la ménopause sont aussi une autre priorité pour les maisons médicales, en concertation avec le secteur du planning familial.

A Bruxelles, on constate nettement moins de femmes que d'hommes bénéficiant des services actifs en matière de toxicomanies bruxelloises. La commission communautaire française soutient notamment dans le domaine de la toxicomanie l'Espace Alizés de l'ASBL Interstices CHU Saint-Pierre. Cet espace se veut être un lieu où les parents toxicomanes mais surtout les femmes vivant seules avec des enfants peuvent se sentir en sécurité pour oser prendre le risque de la rencontre, de la relation.

Ce lieu se veut accueillant, est un espace où les femmes toxicomanes sont reconnues comme ayant des compétences, des savoirs, des qualités, une histoire singulière, permettant ainsi à celles-ci de découvrir leurs potentiels relationnels. Par ailleurs, l'ASBL Interstices organise un accompagnement spécifique des futures mères présentant un problème de consommation.

En santé mentale, le service de santé mentale « Le Méridien » développe plusieurs projets de santé mentale communautaire à destination des habitantes de son territoire d'intervention. Les projets du service « Le Méridien » en santé mentale communautaire, notamment avec le groupe de femmes de la « Voix des femmes », sont axés sur la valorisation des réseaux primaires des femmes migrantes de Saint-Josse en soutenant les réseaux d'entraide. Ces projets permettent à ces femmes de parler de leurs difficultés et de leurs souffrances.

La Commission communautaire française soutient également le projet « Aux Alizés » du « Centre Chapelle-aux-Champs ». Le public-cible concerne les jeunes adolescentes fragilisées psychiquement, en lien avec l'inscription dans un quartier de la commune de Schaerbeek. Ce dispositif se veut un tremplin, permettant de tisser des liens, d'imaginer des projets, d'explorer de nouvelles formes d'expression, de donner sens à leurs questions, de mettre en valeur leurs capacités, de s'appuyer sur des repères, de se sentir en confiance, ...

A côté des matières décrétales, la Commission communautaire française subventionne plusieurs projets à destination d'un public féminin dans le cadre des initiatives santé.

La prostitution touche directement au rapport hommes/femmes dans nos sociétés, au problème de l'égalité ou plutôt de l'inégalité des sexes. Certes, les femmes ne sont pas les seules à se prostituer et les hommes entrent même de plus en plus nombreux dans la prostitution. Mais les femmes y restent largement majoritaires tandis que « clients », proxénètes et trafiquants appartiennent à l'univers masculin dans une écrasante proportion.

La libre circulation des personnes et des marchandises a eu, pour effet pervers, la croissance exponentielle des trafics d'êtres humains, notamment de femmes et de toutes jeunes filles pour l'exploitation sexuelle.

En termes de santé physique, mentale et psychologique, les conséquences de la prostitution sont importantes : meurtres, suicides, automutilations, maladies aiguës ou chroniques, SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles, avortements répétés, souffrance psychique. Les personnes exerçant la prostitution sont exposées à toutes sortes de risques : violence, mépris, état de santé, pratiques sexuelles à risques, difficultés économiques. La situation est encore aggravée lorsque les travailleurs du sexe sont des toxicomanes.

La consommation de drogues est en effet parfois liée de façon complexe à l'entrée et à la pratique de la prostitution. Il faut se prostituer pour avoir de la drogue et il faut de la drogue pour supporter la prostitution. La drogue permet aux proxénètes de s'aliéner les personnes prostitué(e)s et de s'enrichir encore plus.

L'état de santé des prostituées qui font l'objet d'un trafic est particulièrement dramatique, certaines associations n'hésitant pas à parler dans leur cas d'« impasse sanitaire » (mais aussi de danger de santé publique). Dans le cadre des violences prostitutionnelles, la Commission communautaire française soutient les ASBL Espace P, Entre Deux. Il est à noter que depuis

deux ans le Collège soutient également un projet qui s'adresse aux hommes prostitués : l'ASBL Alias.

Plusieurs projets liés aux violences sexuelles faites aux femmes sont également soutenus dans le domaine de la santé. La violence a une incidence majeure sur la santé des victimes, que ce soit du fait des blessures provoquées ou des affections chroniques qu'elle peut engendrer.

Pour Pierre Bourdieu le sociologue français, la violence contre les femmes se base sur des rapports de pouvoir, de domination, de désir de contrôler et qui sont issus des structures sociales qui s'appuient elles-mêmes sur l'inégalité des sexes. Les actes de violence sont sans équivoque : ils cherchent à maintenir des rapports inégaux entre l'homme et la femme et à renforcer la subordination de la femme. C'est le fait d'appartenir au sexe féminin qui fonde la violence et la plupart des sociétés le tolèrent. Ainsi les coupables ne sont pas ceux qui blessent mais ce sont les victimes. Certains pays reconnaissent même légalement le droit pour les hommes d'être violent envers les femmes. La culture et les traditions perpétuent le principe de domination masculine.

Dans le cadre des violences sexuelles, la Commission communautaire française soutient les ASBL « Service Laïque d'Aide aux Justiciables » et Sos Viol.

Fonction publique :

Le ministre donne ensuite quelques éléments d'informations relatifs aux services du Collège. L'administration compte parmi ses fonctionnaires, une part importante de femmes (524 agents de sexe féminin pour 371 hommes). La proportion apparaît équilibrée au niveau des postes de direction d'administration et de conseillers chefs de services puisqu'on y compte 14 hommes et 13 femmes. Une attention particulière pourra être accordée à un renforcement de la présence féminine dans le conseil de direction de la Commission communautaire française.

D'autre part, le statut des fonctionnaires offre des possibilités de congé favorisant l'équilibre entre vie de famille et vie professionnelle (congé pour motif impérieux et familial, semaine volontaire de 4 jours). De même, la législation fédérale relative à la protection de la maternité s'impose à la Commission communautaire française. Le projet de règlement de travail que l'administration lui a transmis dernièrement précise les modalités de mise en oeuvre de la loi sur le bien-être au travail, en ce compris, des dispositions

relatives au harcèlement moral et sexuel. La loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination des hommes et des femmes est également applicable aux services du Collège.

Enfin, dans le cadre du budget égalité des chances (fonction publique) des places sont réservées dans des crèches proches des Services du Collège à Schaerbeek et à Anderlecht. Comme cela a été précisé lors des discussions budgétaires, une analyse de ce dispositif – qui ne connaît qu'un succès partiel – doit amener le Collège à envisager d'autres actions.

Formation professionnelle des classes moyennes :

Le ministre s'en voudrait de ne pas aborder la question de l'égalité des chances hommes-femmes dans le secteur de la formation professionnelle des classes moyennes tant il lui semble fondamental d'encourager un accès aux formations et, par voie de conséquence aux métiers d'indépendants et de chefs d'entreprise quel que soit le sexe de la personne qui envisage cette orientation professionnelle. De manière générale, on constate que l'EFPME est fréquenté par 40 % de femmes et par 60 % d'hommes. Il y a cependant lieu de constater une différence entre la filière apprentissage dans laquelle on compte seulement 27 % de filles et la filière chefs d'entreprise dans laquelle la proportion est plus équilibrée puisqu'on y compte 45 % de filles.

Cette répartition doit être affinée en fonction des différents métiers proposés à l'EFPME. Traditionnellement, des métiers comme la coiffure, l'esthétique ou le massage sont davantage prisés par les femmes tandis que maçon, carreleur, électricien sont davantage prisés par les hommes. Le pôle alimentation de l'EFPME est fréquenté par 15 % de femmes en apprentissage mais 46 % en chefs d'entreprise. Par contre, au niveau du pôle commerce, en apprentissage, les filles constituent la majorité du public avec une présence à 53 %. La tendance s'inverse en chefs d'entreprise où l'on compte seulement 41 % de filles. On constate cependant une évolution intéressante où la différence de sexe n'exclut aucun métier.

Le ministre souhaiterait terminer cette intervention en annonçant qu'il prépare, en collaboration avec l'EFPME et le SFPME un plan de communication qui visera, entre autres, à encourager l'accès des formations offertes aux femmes tout particulièrement en apprentissage. Ceci dans le but de voir les femmes comme les hommes encouragés à développer des projets d'entrepreneuriat en Région bruxelloise.

2. Discussion

Mme Danielle Caron (cdH) estime qu'un effort a été fait pour que l'égalité entre les hommes et les femmes soit plus effective.

Elle souhaite néanmoins obtenir des précisions sur l'évolution de la santé reproductive et affective : où en est la prévention à l'école (l'Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle) ? Qu'en est-il de la prévention par rapport aux grossesses précoces et aux mutilations génitales féminines ?

Revenant aux crèches dont par le ministre, l'intervenante se demande quelles sont les crèches qui n'obtiennent qu'un succès partiel.

Et concernant l'EFPME, on constate que l'usage de certains métiers restent stéréotypés. Peut-on réellement lutter contre cet état de fait et peut-on imaginer inciter certains hommes à se diriger vers des métiers dits plus féminins ?

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) fait observer que l'égalité entre les hommes et les femmes touche à plusieurs compétences et que la coopération doit donc s'étendre à tous les services.

L'intervenante souhaite interroger le ministre sur les éléments suivants : certains réseaux travaillent-ils spécifiquement sur la thématique de l'égalité entre les hommes et les femmes ? Et, par ailleurs, cette question a-t-elle émergé dans le cadre de la démarche d'évaluation qualitative préconisée par le décret ambulatoire ainsi que dans le cadre de la compétence interministérielle ?

La présidente souhaite savoir si les grossesses et les accouchements précoces des femmes ROMS sont répertoriés de manière spécifique.

Concernant la santé reproductive et affective, le ministre rappelle que c'est le ministre Emir Kir qui en a la charge et que c'est lui dès lors qui travaille en coopération avec la Communauté française dans le cadre de la formation à la vie relationnelle et sexuelle. Mais, le projet est en effet de généraliser l'EVRAS (Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle).

Répondant à la question sur les crèches disponibles dans le cadre de ses compétences Fonction publique, le ministre informe le Comité qu'une évaluation doit avoir lieu dans la mesure où les choses fonctionnent bien à Schaerbeek et mais pas à Anderlecht.

Pour ce qui concerne l'EFPME, l'objectif est de modifier l'image de l'apprentissage.

L'opération SKILLS a pour but de valoriser les métiers techniques et professionnels et d'y intéresser également le public féminin. Des concours EURO SKILLS sont organisés pour la Belgique à Francorchamps mais il reste un gros travail de communication et d'information à réaliser en amont.

Le ministre précise ensuite qu'il n'y a pas de réseau spécifiquement centré sur la question de l'égalité. Des actions spécifiques se mènent cependant comme « Diabète Marolles » qui s'adresse aux femmes de ce quartier de Bruxelles.

Il n'y a pas non plus de commission particulière mais les projets et les actions deviennent de plus en plus transversaux.

En réponse à la question sur les ROMS, le ministre n'a pas connaissance d'un projet spécifique à l'égard de ce public.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) demande au ministre ce qui est mis en place pour pallier les difficultés particulières qu'ont les filles qui souhaitent, dans le cadre d'une formation, faire un stage dans un secteur dit masculin.

M. Ahmed El Ktibi (PS) rappelle qu'une charte de l'égalité entre les hommes et les femmes a été signée par trois communes de la Région bruxelloise.

L'intervenant estime par ailleurs qu'il faudrait créer un champ d'action et des mécanismes permettant de limiter les discriminations entre les hommes et les femmes et interroge le ministre sur la faisabilité d'un tel projet.

Le ministre informe le Comité qu'il n'a pas d'écho venant de son administration à propos de blocage ou de grosses difficultés engendrées par des entreprises ne souhaitant pas ouvrir leurs portes à des apprenties.

Il observe toutefois que cinq filles seulement souhaitent faire un stage dans les métiers de la construction. Il n'est donc pas aisé de faire évoluer les clichés.

Pour ce qui concerne la charte européenne, elle est de la responsabilité du Ministre-Président en charge de la coordination des politiques.

La présidente demande au ministre si, concernant la prostitution, il existe un plan au niveau de la Commission communautaire française.

Le ministre précise qu'il n'y a pas de plan global mais qu'il existe des initiatives comme les associations Espace P, Entre-deux, Alias, actives en matière d'accueil des personnes prostituées.

Car, en effet, la question se pose en termes de santé, de couverture sociale, etc., et le processus doit donc être pensé à tous les niveaux de pouvoirs.

3. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, du Sport, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales

Si ni en Commission communautaire française, ni en *Vlaamse Gemeenschapscommissie*, ni en Commission communautaire commune, il n'existe de compétences claires concernant l'égalité des genres, il s'agit pourtant bien d'un axe de travail important qui se décline sous différentes formes et dans diverses matières. La lutte contre les violences conjugales, l'émancipation de la femme et l'égalité entre hommes et femmes sont autant de combats qui sont menés via divers projets, qu'ils ressortent du Sport, de l'Action sociale et de la Famille, de la Formation professionnelle, des Relations internationales ou encore de la Culture. La transversalité n'empêche pas l'efficacité. Au contraire, pouvoir aborder un problème par multiples facettes et une vraie richesse.

Le ministre se propose dès lors de faire l'exposé des différentes politiques menées dans toutes les matières dont il a la compétence.

A. Action sociale et Famille

1. Violences faites aux femmes

En ce qui concerne l'Action sociale et la Famille, chacun sait qu'une femme sur cinq est victime de violences conjugales, qu'elles soient psychologiques, physiques, verbales, sexuelles, économiques ou administratives. C'est un constat alarmant qui retient toute son attention, et c'est pourquoi le ministre a fait de ce combat, et plus largement de l'égalité entre hommes et femmes, une de ses priorités politiques.

Pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes, 2 services s'adressant plus spécifiquement aux femmes victimes de violences bénéficient d'un agrément depuis le 1^{er} janvier 2008, ce qui signifie un mode de financement stable et pérenne. Il s'agit du « Centre de prévention des violences conjugales et familiales » et de l'ASBL « SOS Viol » qui a célébré ses 30 ans vendredi dernier.

Mais il y a également l'ASBL « Garance » qui est subventionnée depuis 2006 et à laquelle le Collège

a octroyé 12.000 € en 2010). L'ASBL œuvre essentiellement dans le cadre de la « prévention primaire » des violences et du sentiment d'insécurité, c'est-à-dire qu'elle met en place tous les outils pour prévenir la violence avant qu'elle ne se produise. L'ASBL « Garance » vise à sortir les femmes de l'isolement et à les rendre actrices de leur sécurité. Elle organise des formations d'auto-défense ciblées par groupes d'âges et de défense verbale, ainsi que des formations de formatrices.

Le 17 décembre 2009, le Collège de la Commission communautaire française ainsi que les Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française ont approuvé une note d'orientation relative à la politique en matière de lutte contre les violences entre partenaires. Cette note d'orientation constituait la contribution commune francophone au Plan d'actions national (PAN) en matière de lutte contre les violences entre partenaires, élargi à d'autres formes de violences de genre.

La note d'orientation décrit l'approche commune prônée par les Gouvernements francophones ainsi que les priorités en terme d'action. Ils ont fixé 110 actions dont 26 qui concerne directement la Commission communautaire française. C'est dans ce cadre que le Collège a mis en place la ligne d'écoute « Violences conjugales » qui fonctionne depuis plus d'un an maintenant. Elle fait même pour le moment l'objet d'une très large campagne de médiatisation. Un premier bilan a été tiré, ce qui a permis de poser des constats, mais également de mener de nouveaux projets pour accompagner les femmes victimes de violences conjugales, et pour mieux outiller les professionnels qui les soutiennent.

De même, diverses études ont été réalisées en Communauté française, qu'elles portent sur la violence dans les relations amoureuses des jeunes ou encore sur les mécanismes générant la violence entre partenaires et la pertinence des réponses que les services apportent aux situations rencontrées. L'association des maisons d'accueil a également réalisé une analyse des conditions d'accueil de femmes dans leurs services. Grâce à ces études, le Collège dispose maintenant de données qualitatives et quantitatives pertinentes, fiables et actualisées, pour une politique adaptée en matière de lutte contre les violences entre partenaires.

Bien entendu, en matière de violences conjugales, la prévention est un axe que le ministre a voulu fort. La Commission communautaire française finance les 26 centres de planning familial agréés pour effectuer des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans les écoles. C'est plus ou moins 6.500 h qui sont réalisées par an. À l'avenir, la généralisation des animations EVRAS se fera via les

cellules « bien-être » (composées des PMS & PSE), de même que les autres animations-santé. Cette cellule « bien-être » propose une approche intégrée, globale et stratégique.

Le ministre aborde ensuite le thème délicat mais crucial de l'accueil des victimes. En Région wallonne, 15 maisons d'hébergement sont ouvertes aux adultes en difficulté, et sont spécialisées dans l'accueil des victimes de violence entre partenaires. A Bruxelles, ce ne sont pas moins de 14 maisons d'accueil qui sont agréées et subventionnées par la Commission communautaire française. Chacune d'entre elles s'adresse à un public spécifique (hommes seuls, femmes seules, familles, adultes isolés avec enfants) et 5 d'entre elles sont plus spécialement dédiées aux femmes.

Il est également prévu d'en ouvrir prochainement une 15^{ème} pour les jeunes de 18 à 25 ans. Enfin, le ministre organisera un colloque en 2011 qui abordera la question de l'hébergement de jeunes femmes en situation de violences intrafamiliales.

Dans la problématique générale de lutte contre les violences entre partenaires, il a semblé capital pour le ministre d'aborder la thématique des mariages forcés. Et voilà pourquoi il a tenu à mettre en place, dès 2008, des programmes de sensibilisation et d'éducation visant les jeunes gens ainsi que leur entourage familial.

Ainsi, la Commission communautaire française et la Communauté française ont soutenu le Réseau « Mariage et Migration » qui rassemble 16 associations réunies sous l'impulsion de travailleurs de première ligne confrontés dans leur pratique à des cas de mariages forcés et arrangés, voire précoces, en contexte de migration, afin de dépasser le traitement individuel et initier des pistes de solution collectives. Le Réseau développe son travail autour de 3 axes principaux : le développement de son expertise interne, la formation des professionnels, la sensibilisation et la prévention auprès d'un public mixte et intergénérationnel.

Aussi, trente représentations de la pièce de théâtre-action « Amours mortes », portant sur les mariages arrangés et forcés, et suivies d'animations ont été programmées en 2009-2010 dans des établissements scolaires secondaires et supérieurs, des maisons de jeunes, mais également pour un public adulte via les centres d'alphabétisation et des associations locales.

Le Réseau développera également son site Internet en 2011 : un espace destiné au jeune public sera créé ainsi qu'une page référençant les relais, personnes ressources et associations de première ligne spécialisées dans l'intervention en cas de mariage forcé.

Mais surtout, le ministre est en train de se pencher sur un nouveau mode d'accueil pour ces jeunes en déroute sentimentale et familiale. Il va analyser de plus près un modèle issu de Montpellier, où un réseau de familles formées à accueillir ce public spécifique s'est développé. Le ministre se penchera ensuite sur la faisabilité de cette démarche à Bruxelles.

Avant d'achever, il lui reste à souligner qu'il a l'intention de poursuivre cette collaboration étroite avec la Région Wallonne et la Communauté française mais aussi avec les services concernés par le thème de la violence conjugale. En effet, les interventions des pouvoirs publics sont multiples et diversifiées, mais surtout elles sont concertées, car les différents ministres ont le désir d'avancer intelligemment, en construisant ensemble un dispositif complet et pertinent qui touche tant à l'information, à la sensibilisation, à la prévention qu'à l'action de terrain pour lutter contre les violences entre partenaires.

2. L'émancipation des femmes

En ce qui concerne l'émancipation de la femme, un effort budgétaire conséquent a été fourni par la Commission communautaire française pour permettre la construction et la rénovation de crèches. Le budget a été multiplié par trois par rapport à 2005, passant de 650.000 € à 2 millions € dès 2006.

Si ces infrastructures sont indispensables, c'est entre autres parce qu'elles sont une condition *sine qua non* pour permettre aux parents – et le plus souvent aux femmes – de poursuivre leur activité professionnelle, d'en chercher une ou de suivre une formation tout en assumant leur rôle de parent.

Toutes les attentions et un maximum de moyens sont consacrés par les autorités publiques pour parvenir à l'objectif des 33 % de couverture en crèches (norme européenne recommandée) à l'horizon 2014.

3. La santé des femmes

Le ministre aborde également la santé des femmes. Là aussi il a voulu développer des politiques pour que les femmes puissent rester maîtres de leurs corps. En 2008, il a financé à hauteur de 7.700 € un petit fascicule sur les méthodes contraceptives édité à 14.000 exemplaires. Il a été distribué en 11 langues dans les 26 centres de planning familial agréés.

En ce qui concerne les moyens de contraception à proprement parler maintenant, le ministre soutient depuis 2008 à hauteur de 30.000 € par an l'octroi de la première plaquette de pilules contraceptives et de préservatifs gratuits dans les 26 centres de planning

familial agréés. La pérennisation de cette mesure via un arrêté est à l'étude.

De même, depuis 2006, il soutient à hauteur de 12.500 €/an la distribution gratuite de pilules du lendemain dans les 26 centres de planning familial agréés.

Le ministre devrait également inaugurer en 2011 la création d'un 27^{ème} planning à Laeken.

4. *Éliminer la traite des femmes et aider les victimes de violences liées à la prostitution*

Enfin, les pouvoirs publics se doivent également d'apporter la plus grande attention à la traite des femmes et d'aider les victimes de violences liées à la prostitution. L'ASBL « Espace P » prend en charge une partie de ces problématiques. Elle est financée à hauteur de 150.000 €/an. Cette ASBL apporte aide et soutien aux personnes prostituées et développe diverses actions en faveur de celles-ci, notamment des actions de prévention visant à réduire la transmission du virus du SIDA et des autres MST. Elle est agréée en tant que Centre d'action sociale globale. Elle bénéficie d'une augmentation de ses moyens depuis 2005 via l'octroi d'une assistante sociale mi-temps supplémentaire.

5. *Les femmes âgées*

Et pour clôturer le chapitre « Action sociale », le ministre voudrait dire un mot des projets mis en place pour les femmes âgées. En Commission communautaire française, le Collège soutient le SEPAM, qui est un service d'aide aux personnes âgées maltraitées, ainsi que les services d'accueil de jour qui luttent contre l'isolement: des veuves entre autres.

B. Formation professionnelle

Le ministre aborde ensuite la « Formation professionnelle ». Bien entendu, le Collège suit la Directive européenne qui exige l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail.

Néanmoins, il est resté très attentif à défendre et à promouvoir des formations directement pour les femmes pour les aider à se lancer dans le monde du travail.

Au niveau des opérateurs « spécialisés », le Collège soutient :

- INTERFACE 3, qui est un Centre de formation pour femmes en recherche d'emploi et qui les arme pour des métiers tels que administratrice ou gestionnaire de réseaux informatiques, assistante commerciale, ou encore gestionnaire de sites web.
- Mais il y a aussi la COBEFF (la Coordination bruxelloise pour l'emploi et la formation des femmes) qui les forme à devenir agent d'entretien, auxiliaire de l'enfance, aide soignante, ou encore vendeuse polyvalente.
- Il y a également le GAFFI (Groupe d'Animation et de Formation pour Femmes Immigrées) qui les lance sur les voies de l'alphabétisation et qui offre des formations en Français Langue Étrangère.
- Moins connue, mais très efficace également, pointons la Maison de quartier d'Helmet qui se charge aussi d'alphabétisation, et de formations en français langue étrangère, en plus d'offrir l'une ou l'autre formation de base.
- « La Chôm'hier AID » offre également des formations de grande qualité en maintenance textile ainsi qu'en alphabétisation.
- Enfin, le CEFOR (Centre familial de formation) qui fait sortir chaque année de ses murs des aides familiales et des aides ménagères prêtes à affronter le marché de l'emploi.

A son esprit, la formation professionnelle est un cheval de bataille capital en Région bruxelloise si l'on veut offrir à chacun la liberté de se construire une vie propre à ses aspirations. Il était donc tout aussi vital pour le ministre que les femmes n'en soient pas écartées et que des politiques soient mises en place pour les inciter à se lancer dans une carrière qui les épanouira.

C. Sport

Passons à présent au sport, compétence qui a permis au ministre de développer divers projets éducatifs, tant en ce qui concerne la lutte contre le racisme que le respect de l'autre, mais également en ce qui concerne le dépassement de soi, le respect des limites et des règles.

Il a bien entendu voulu exploiter cette compétence jusqu'au bout, voilà pourquoi en 2007, il a lancé le projet « Sport au féminin ».

L'objectif est de promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive des femmes (à partir de 16 ans) dans les quartiers populaires de la Région bruxelloise.

Il s'agit de soutenir des initiatives de valorisation sociale du sport qui visent en particulier l'accès de tous à la pratique sportive et en particulier des femmes les plus en difficulté.

2007	8 associations	55.684,00 €	769 participantes
2008	17 associations	119.607,00 €	1.399 participantes
2009	23 associations	169.370,00 €	1.574 participantes
2010	24 associations	164.750,00 €	1.674 participantes

Ce projet a pris énormément d'ampleur en 4 ans et c'est près de 2.000 femmes qui grâce à la pratique sportive, ont pu acquérir de l'autonomie, se créer un réseau social, prendre confiance en elle et prendre leur vie en mains, tant professionnellement que socialement.

D. Culture

En ce qui regarde la Culture à présent, il faut savoir que d'une manière générale, la politique culturelle de la Commission communautaire française vise l'accessibilité, la proximité et la diversité. A ce titre, la plupart des projets « généralistes » comportent des volets spécifiques à destination des quartiers défavorisés en général et des femmes en particulier. Le ministre pense par exemple à la Maison de la Culture et de la Cohésion sociale de Molenbeek, mais encore à d'autres projets, comme :

- L'ASBL « Femmes Maestros » qui organise des concerts dirigés par des femmes (4.000 €/an).
- L'ASBL « L'Université des Femmes » qui développe le savoir féministe et diffuse cette recherche de manière à susciter le débat et la prise de conscience du caractère collectif des problèmes abordés (3.800 €/an).
- L'ASBL « Elles Tournent » qui organise la projection de films de femmes, des débats sur la reproduction des stéréotypes et de la hiérarchie de genre au cinéma et qui mène également des actions de sensibilisation auprès d'écoles secondaires (3.000 €/an).

E. Relations internationales

Enfin, pour clôturer ce long exposé, le ministre termine avec une compétence qui « ouvre » littéralement le combat pour l'égalité des genres en vous présentant deux projets.

1. La participation du FIREFEC à la Marche Mondiale des Femmes au Congo en octobre dernier (4.000 €)

Des femmes du monde entier se sont rendues auprès des femmes congolaises victimes de viols, de violences diverses et des effets de la guerre qui sévit dans l'Est de la République Démocratique du Congo depuis plus de 14 ans.

Leur projet visait la mise en place d'une structure d'encadrement des femmes dans le groupement de Mwenga, territoire où 16 femmes ont été exécutées et 8 survivantes ont été enlevées par les rebelles des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda.

2. Le voyage à Emirdag dans le cadre de la lutte contre les mariages forcés

En novembre dernier, le ministre est parti en Turquie pour créer des liens et de véritables partenariats entre les pays d'origine des populations immigrées et le secteur associatif, pour que les jeunes gens, mais également les jeunes femmes, soient de mieux en mieux protégés contre les mariages forcés. L'objectif est de signer un accord de coopération avec la Turquie afin de développer des projets de prévention en amont. Une recherche-action sur cette thématique devrait être réalisée via un cofinancement de la Fondation roi Baudouin.

F. Conclusion

En conclusion le ministre espère avoir convaincu de sa combativité en matière d'égalité des genres et il peut d'ores et déjà assurer le Comité d'avis qu'il est tout à fait conscient qu'il s'agit là d'un travail de longue haleine à mener, et ce sur tous les fronts et dans toutes les matières.

4. Discussion

Mme Gisèle Mandaila (MR) remercie le ministre pour son exposé et souligne sa volonté d'aller vers plus d'égalité entre les hommes et les femmes.

Elle rappelle ensuite qu'une femme sur cinq est victime de violences et qu'il est dès lors important de

poursuivre les politiques de prévention pour amener les victimes à dénoncer ces points.

L'intervenante aborde également la violence entre jeunes partenaires, violences qui font souvent l'objet de déni de la part des jeunes filles. Il faut donc, le plus rapidement possible, faire un travail d'animation dans les écoles.

En ce qui concerne les mariages forcés, et les brochures, Mme Mandaila souhaite que ce type d'info soit renforcé. Elle demande également au ministre si l'information circule à propos des préservatifs féminins.

Concernant les relations internationales, elle approuve particulièrement le soutien de la Marche des femmes et la sensibilisation aux violences en République démocratique du Congo. Elle souhaite savoir si des actions sont menées pour y sensibiliser la population bruxelloise et si, dans les programmes existants, des accords sont prévus avec les responsables politiques des pays d'origine. Car, en effet, des problèmes sont importés.

Mme Sfia Bouarfa (PS) remercie le ministre pour son exposé et reconnaît sa détermination par rapport à la thématique de l'égalité.

Si beaucoup de choses ont été abordées avec le ministre-président, elle souhaite aborder quelques sujets en matière d'action sociale. Mme Bouarfa pense qu'il faut bien cibler les actions par rapport aux situations particulières. En ce qui concerne les violences conjugales entre autres, il faut faire en sorte que les victimes soient bien reçues et bien traitées par la police, l'administration et la magistrature.

Elle revient ensuite à la cohésion dans les actions. Les associations font bien leur travail mais travaillent parfois en concurrence ou sur les mêmes problèmes. Il faut mieux coordonner les actions ainsi que les subsides, et laisser se développer de nouvelles associations animées par des jeunes quelque fois fort isolés. L'intervenante souligne également qu'il y a très peu d'administrateurs d'origine étrangère dans les conseils d'administration.

Concernant la formation et l'accès à l'emploi, **Mme Anne-Charlotte d'Ursel (MR)** fait observer que beaucoup de formations destinées aux femmes colportent encore des clichés et des stéréotypes.

Pour ce qui concerne la prévention aux violences faites aux femmes, l'intervenante estime qu'il faut mieux généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) qui concerne les jeunes au moment où ils se posent les premières questions.

Dans ce cadre, il faut travailler avec les centres de planning familial qui sont à la recherche de la meilleure façon de dispenser ce type de formation. Le cadastre annoncé par le ministre doit se faire rapidement et notamment pour savoir ce que fait chaque école dans ce domaine. Et on sait que certaines d'entre elles, et particulièrement celles qui s'adressent à un public défavorisé, n'organisent rien.

M. Ahmed El Ktibi (PS) est persuadé que le ministre prend ces problèmes à bras le corps. Il l'encourage à continuer.

En matière de violences, certaines femmes ne parlent pas parce qu'elles ont peur et craignent qu'aucune alternative ne soit possible ni viable.

L'intervenant donne quelques exemples de plaintes qui n'ont pas été prises en compte et ajoute que beaucoup de femmes craignent de surcroît de perdre leur domicile et de ne pouvoir se reloger, ni elles, ni leurs enfants victimes aussi souvent de violences.

Il pense qu'il serait utile de conclure des conventions avec les sociétés de logements publics afin de pouvoir reloger ces femmes et leurs enfants.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) remercie le ministre et se dit heureux qu'il n'ait pas stigmatisé un groupe particulier.

Il souligne l'évolution des mentalités et la prise en compte des violences psychologiques et sexuelles dans le couple. Il estime que le travail en amont est important, qu'il faut des mesures d'accompagnement pour les partenaires violents et que les femmes victimes devraient bénéficier de priorités sur l'accès au logement social.

L'intervenant se réjouit du cadastre qui s'annonce des centres de planning familial et met en évidence que certaines écoles professionnelles ne bénéficient d'aucune éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Il aborde ensuite la question du SIDA (notamment des femmes après un viol), des MST (maladies sexuellement transmissibles) et des thérapies de prévention. Les médecins et les victimes les connaissent-elles et une prise en charge est-elle prévue ?

M. Mouhssin souhaite savoir comment le cumul d'inégalités et les discriminations croisées sont prises en compte dans les différentes politiques. Il informe le Comité qu'une troupe de scouts musulmans présente une pièce (Les Fourmis) qui aborde le mariage forcé de manière humoristique et qui crée aussi une belle interaction.

Il reprend la remarque de Mme Dominique Braeckman sur les stéréotypes véhiculés dans la brochure « Le lien social » et l'usage du rôle des femmes ainsi donnée.

Pour ce qui concerne la mixité, l'intervenant pense qu'elle est essentielle mais qu'elle ne doit pas être forcée. Il fait allusion à la brochure « Entre femmes, on se sent bien » et estime que la mixité peut venir ensuite.

Et enfin, concernant les politiques en matière de sport, il estime qu'elles sont bien menées, et même à la pointe.

Mme Catherine Moureaux (PS) souhaite apporter un éclairage personnel sur la problématique de l'accès au sport des femmes voilées. Tout d'abord, elle souligne qu'il ne faut pas confondre les objectifs : le ministre du Sport doit s'assurer qu'un maximum de personnes puissent pratiquer l'exercice physique.

Elle ajoute que le dit exercice physique ouvre la porte à la création d'un réseau social épanouissant. Les femmes isolées ne peuvent qu'obtenir d'immenses bénéfices de cette pratique sportive.

Elle veut aussi évoquer son expérience personnelle : cela fait plus de 25 ans qu'elle pratique le sport en Belgique, et elle constate que la mixité n'y est pas la règle, pour des raisons « biologiques ». Ceci entraîne de fait des pratiques différenciées pour les hommes et les femmes, sans que cela ne choque qui que ce soit.

Aussi, elle estime que nous pourrions juger quelque peu paternaliste, dans ce contexte, d'évoquer avec une telle force l'argument culturel en ce qui concerne cette problématique.

La présidente rappelle que la question de la mixité va au-delà des choix personnels, qu'elle est un choix de société à un moment donné dans une société donnée.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, du Sport, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales, fait observer que son exposé est présenté dans le cadre de ses compétences.

Il revient ensuite à la brochure de Bruxelles Formation et fait remarquer que la réalité est ce qu'elle est par rapport à des personnes sans qualification qui ont besoin d'un travail immédiat. De surcroît, cette brochure présente le travail réalisé sur 20 ans et a été éditée à l'occasion de cet anniversaire.

Le ministre annonce, par ailleurs, que dans le cadre de ses compétences en urbanisme, expositions, débats et actions seront menés, abordant le rapport des femmes à la ville, dès le printemps 2011.

En réponse aux débats sur la mixité, le ministre affirme que c'est un objectif qu'il faut poursuivre, même si dans les disciplines sportives, il y a des espaces et des équipes séparés. Il faut d'ailleurs pousser tous les publics à s'inscrire dans un club sportif.

Mme Sfia Bouarfa (PS) pense qu'il faudrait des petites structures intermédiaires pour encourager les filles à faire du sport. Elle n'est pas contre les « moments entre copines », mais cela ne doit pas faire oublier que les filles continuent d'être exclues des paniers de basket installés dans la ville, par exemple.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, du Sport, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales, reconnaît qu'il y a encore du travail à faire et des espaces publics à gagner.

Le ministre en revient à la problématique de la violence envers les femmes, évoquée par beaucoup de membres du Comité. Il précise qu'il faut inscrire les actions menées dans la coopération avec le pouvoir fédéral (qui n'est pas encore fourni à ce jour).

Pour ce qui est de la formation professionnelle, elle s'adresse à tous les publics quelles que soient les différences d'origine. La Région bruxelloise est à la pointe dans ce domaine.

Pour répondre à la question des préservatifs féminins, le ministre s'en réfère aux avis des travailleurs du secteur qui lui font savoir que les femmes ne sont pas demandeuses et que leur utilisation n'est pas très aisée. Et c'est en effet le secteur concerné qui propose les enjeux.

En réponse à la question de la collaboration avec les autorités des pays d'origine, le ministre informe qu'il a des contacts avec le ministre des Sports au Maroc et confirme que l'appui des pays concernés est toujours un atout. Dans le cadre de la problématique des mariages forcés, il existe une coopération avec les ONG et les acteurs des pays concernés.

Mme Gisèle Mandaila (MR) ne critique pas le travail avec les ONG, mais pense qu'il faut également des contacts avec les autorités politiques et des projets de santé dans le cadre d'une coopération entre Etats. Elle ajoute que certains pays sont demandeurs de telles coopérations.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, du Sport, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales, répond qu'il ne craint pas les tabous et veut travailler sur tous les sujets. Pour ce qui concerne les mariages forcés par exemple, il a des contacts avec la Turquie. Mais cela ne bouge que très lentement et une véritable protection des femmes ne peut être efficace que via la loi.

Pour répondre aux remarques concernant le travail des associations, leur concurrence et leur isolement, le ministre estime qu'il faut en effet y être attentif. Et pour ce faire, il croit beaucoup au décret ambulatoire.

En matière de sport au féminin, le ministre compte élaborer un cadre réglementaire. Mais il convient que la population n'est pas toujours assez soutenue et un des enjeux de la législature est de faire entrer dans le dispositif tous les segments de la population. Il faut que chacun puisse bénéficier des politiques menées.

Et à propos de l'EVRAS, il confirme qu'elle est aussi destinée aux garçons et qu'il faut réaliser un travail avec toute la famille.

Pour ce qui concerne le logement des femmes victimes de violences, ce serait effectivement à l'auteur des faits de partir. Mais l'homme reste le plus fort et le plus entouré. Il faudrait donc en effet revoir la politique de logement dans le cadre des situations de violence.

La peur de porter plainte demeure et la crainte qu'il n'existe pas de situation alternative est fondée. En effet, les maisons d'accueil sont saturées et c'est pour cette raison qu'une nouvelle maison d'accueil pour les 18/25 ans a été mise sur pied. De plus, les problèmes de logements étant importants, les maisons d'accueil sont amenées à garder des femmes au-delà du délai initialement prévu.

En réponse à la tétrathérapie, elle entre dans le champ de compétences du ministre en charge de la Santé, mais le ministre convient que l'information doit circuler, et d'abord auprès des acteurs de première ligne.

Il convient également que l'humour (s'en référant à la pièce *Les Fourmis*) peut toucher les gens de manière efficace ainsi que l'émotion.

Il conclut en disant qu'il est important de laisser les jeunes choisir leur conjoint.

Mme Gisèle Mandaila (MR) s'enquiert de savoir si la problématique des mariages forcés inclut la polygamie.

Le ministre Emir Kir acquiesce, ainsi que l'excision et les violences intrafamiliales.

C'est ainsi que se clôture cette discussion.

5. Avis

Suite aux exposés des membres du Collège, et plus particulièrement des ministres Benoît Cerexhe, en charge notamment de la Formation professionnelle des Classes moyennes, et Emir Kir, en charge notamment de la Formation professionnelle, après discussion et avec l'assentiment unanime des membres du Comité d'avis, ce dernier a pris la décision d'élaborer des recommandations.

En effet, *en complément des recommandations relatives à la formation*, élaborées par le Comité d'avis du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, et *en suite des auditions dans le domaine de la Formation professionnelle en Région bruxelloise*, effectuées par la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, les membres du Comité d'avis décident d'élaborer des recommandations « genrées » relatives au volet formation propre au champ des compétences de la Commission communautaire française.

5.1. Recommandations relatives à la formation

Le Comité d'avis demande au Collège de la Commission communautaire française :

- d'élaborer une politique globale d'orientation professionnelle qui tienne compte du genre et cela en concertation avec les acteurs concernés et les secteurs professionnels.

STATISTIQUES ET ETUDES

Le Comité d'avis demande au Collège de la Commission communautaire française :

- de créer des outils d'analyse et de suivi, entre autres des statistiques sexuées. La ventilation femmes-hommes de l'ensemble des statistiques régionales devrait intégrer les rapports d'activités des opérateurs institutionnels de la formation professionnelle (par exemple Bruxelles Formation). Leur parution devrait être systématique;
- de procéder à une évaluation genrée des politiques mises en place afin que des réponses adaptées puissent être données pour parvenir à une véritable égalité.

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Le Comité d'avis demande au Collège de la Commission communautaire française :

- de mener des campagnes de sensibilisation des chercheurs/-euses d'emploi bruxellois(es) sur les questions suivantes :
 - les conséquences du choix de travail à temps partiel sur la pension, sur l'écart salarial et sur les droits sociaux en général;
 - l'encouragement de la répartition égalitaire des tâches familiales au sein des couples;
 - l'incitation des femmes/hommes à choisir des métiers et des formations où elles/ils sont peu présents et notamment afin que les femmes osent lancer leur propre entreprise. Une attention particulière doit être accordée aux filles et femmes lorsqu'il s'agit des métiers traditionnellement masculins tels les métiers scientifiques et techniques et aux jeunes hommes lorsqu'il s'agit de métiers traditionnellement féminins notamment ceux relatifs aux soins aux personnes;
- de mener des campagnes de sensibilisation à l'égard des employeurs et des chercheurs/euses d'emploi bruxellois/es sur les formations subsidiées par la Commission communautaire française sur la lutte contre les discriminations entre femmes et hommes;
- de procéder à une information et une sensibilisation des directeurs de ressources humaines des entreprises bruxelloises à l'importance d'accueillir les personnes qui d'un point de vue du genre sont les moins représentées dans leurs filières de métier;
- de veiller à ce que les offres de formations et de stages qualifiants ainsi que les dispositifs d'apprentissage en alternance soient neutres en termes de genre, en veillant à ce que la dénomination et le descriptif du programme ne soient pas « stigmatisants » et qu'aucun élément de l'annonce ne puisse être dissuasif pour le public des demandeurs d'emploi, masculin ou féminin;
- de veiller à la valorisation des travaux de la Commission consultative Formation Emploi Enseignement en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'actions d'envergure sur l'égalité de traitement des femmes et des hommes dans la formation et l'insertion professionnelles;
- de conclure un accord de collaboration entre la Commission communautaire française, la Région

bruxelloise et l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes pour mener entre autres des programmes communs de promotion et de sensibilisation sur la problématique du genre et de renforcer les moyens consacrés à cette question au sein des services et des organismes de la formation professionnelle.

FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLES

Le Comité d'avis demande au Collège de la Commission communautaire française :

- d'encourager la mise en place d'actions positives visant à corriger les inégalités existantes (équipements, cadre d'accueil, ...) entre femmes et hommes dans certains secteurs d'activité et dans certaines formations proposées et inciter Bruxelles-Formation à accepter dans leurs formations les personnes qui d'un point de vue du genre sont les moins représentées;
- d'accorder une attention particulière dans l'offre de formation aux femmes faiblement qualifiées et/ou d'origine étrangère et/ou rentrantes sur le marché du travail;
- de veiller à ce que le contenu et la mise en œuvre des programmes d'action des opérateurs Commission communautaire française et de leurs partenaires cassent les stéréotypes genrés inhérents aux différents secteurs;
- de veiller à la valorisation des expériences et des compétences des femmes et hommes, acquises ici et ailleurs, en vue d'une meilleure intégration sur le marché de l'emploi.

Le Comité d'avis demande au Collège de la Commission communautaire française de demander au Gouvernement fédéral :

- de mettre en réseau les opérateurs travaillant dans les secteurs de l'alphabétisation et de la formation français/néerlandais langue étrangère avec les filières d'emploi;
- d'améliorer le statut et les conditions de travail dans le système des titres-services, en favorisant notamment les contrats à temps plein et en faisant de la formation de ces travailleuses et travailleurs un véritable droit.

Le Comité d'avis demande au Collège de la Commission communautaire française de demander au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- de s'attaquer à la problématique de la reconnaissance des diplômes et des formations qui concerne des dizaines de milliers de personnes à Bruxelles, souvent obligées d'accepter des conditions de travail qui ne correspondent pas à leurs qualifications.

Le Comité d'avis demande au Collège de la Commission communautaire française de demander au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- d'augmenter l'accessibilité aux formations en améliorant quantitativement et qualitativement l'offre des transports en commun, et notamment leur accessibilité financière.

Enfin, le Comité d'avis demande au Collège de la Commission communautaire française de manière globale :

- de veiller à ce que les formations permettant l'accès à des niveaux supérieurs soient accessibles à l'ensemble des agents notamment en identifiant et levant les obstacles;
- d'accélérer la mise en place de la conférence interministérielle emploi-formation-enseignement et de faire de la question du genre un axe transversal des actions visant à faire face au défi social bruxellois;
- d'augmenter l'accessibilité aux formations en améliorant quantitativement et qualitativement l'offre de structures d'accueil des enfants, en accordant une attention particulière aux enfants des demandeurs d'emploi et aux enfants des familles monoparentales;

en se concertant pour cela avec tous les niveaux de pouvoir et acteurs nécessaires.

5.2. Vote sur l'avis

Le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a adopté l'avis à l'unanimité des 8 membres présents.

6. Approbation du Chapitre I^{er} – La Formation

En sa réunion du 7 mars 2012, le Chapitre I^{er} a été adopté à l'unanimité des 6 membres présents.

Le Rapporteur,

Ahmed MOUHSSIN

La Présidente

Viviane TEITELBAUM

